Directeur de publication: Gilles Moindrot N° Commission Paritaire 0710S 07531 ISSN 1241-4816 Imprimé par nos soins prix 0.20 €. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

(écol'infos)

SNUipp/Fsu 37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91 Fax 02 47 64 93 01 mail : snu37@snuipp.fr site : http://www.snuipp37.fr

BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE

N°185sup4 SEPTEMBRE 2011 CPPAP 0710S 07531 ISSN 1241-4816 Directeur de publication:
Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 €

MARDI 11 OCTOBRE
JOURNEE NATIONALE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE

NON A L'AUSTERITE,
NON A L'INJUSTICE SOCIALE
rassemblements 10h30 et 12h30 Place Anatole France à Tours

1/2 journées d'infos syndicales

MERCREDI 12 OCT de 9h à 12 h

AMBOISE École élém Richelieu

JOUE LES TOURS école élem Blotterie

LOCHES salle municipale 14 rue des Morins BEAULIEU LES LOCHES

CHINON école élém PREVERT

VOUS AVEZ RECU VOTRE IDENTIFIANT !

IL FAUT MAINTENANT RECUPERER VOTRE MOT DE PASSE
Si vous l'avez perdu, vous avez jusqu'au 11 oct pour le récupérer sur internet (voir modalités sur notre site).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
AIDE - MÉMOIRE
A compléter et à conserver précieusement

➡ Mon identifiant :

➡ Mon mot de passe :

Edito : PROMOTIONS
des modifications importantes !

Vos collègues élus pour le SNUippFSU37 ne se contentent pas d'informer des résultats après les CAPD (promotions, mouvement, formation…). Ils cherchent à vous informer et à vous consulter tout au long de ces instances.

Analyse, information et propositions

Vous trouverez en page 2 et 3, le travail mené par vos élus sur les conséquences de la suppression de la majoration pour note ancienne dans les promotions. Ils ont repris tout le document de 2010 en appliquant les nouvelles règles imposées par l'IA.
Ce travail d'analyse est complété par une dizaine de pages dans les kisaitou 37 sur les promotions et nos salaires.
Vous y trouverez également les revendications que portent le SNUipp-FSU37 pour la revalorisation de nos salaires et la prise en compte de nos frais.

Consulter la profession

L'année dernière, nous vous avions consultés par une enquête envoyée aux 3000 enseignants des écoles sur les règles du mouvement.
Cette année, vous trouverez dans ce journal et sur notre site une enquête sur les conséquences des choix de l'IA sur les promotions et la mise en place d'une nouvelle grille de notation.

Équité et transparence

Le SnuippFSU37 est le seul à publier les barèmes des résultats (stages, promotions, mouvement…) car c'est l'unique moyen pour que chacun d'entre nous, nous puissions vérifier l'équité de traitement entre les collègues et le respect de règles pour tous.
Cette transparence est totale : si des collègues ne souhaitent pas voir leur nom publié dans nos publications , il suffit de nous l'indiquer.
Par contre, nous ne publions sur internet que des résultats individuels grâce à un code personnel.

SOMMAIRE :

Page 1 : edito
Page 2 : suppression des majorations
Page 3 : grille de notation, promotions et enquête
Page 4 : budget 2012, OCDE, réunions et candidats
Page 4 : fiche de contrôle
Page 5 : sans identifiant pas de vote
Page 6 : comment voter
Page 7 : 4 votes
Page 8 : EVS et lettre aux adhérents
Encart : calendrier

> SUPPRESSION DE MAJORATION DE NOTES ANCIENNES = INJUSTICE

car nous ne sommes pas responsable des retards d'inspection !

Depuis 3 ans, notre IA veut supprimer les majorations pour notes anciennes.
Ce sera la cas pour les prochaines promotions puisqu'il ne restera plus qu'une majoration sans effet de 1.5 points pour une note de plus de 5 ans (voir analyse plus bas).

Les majorations de notes anciennes ont pour finalité de compenser un retard d'inspection.
En 2010 ce sont 428 enseignants sur 1329 qui avaient un retard d'inspection et qui ont eu 1 point de majoration!
Le retard d'inspection n'est donc pas lié comme voudrait le faire penser l'IA à un refus des collègues mais bien à des retards liés aux IEN ou à une situation personnelle particulière : maladie, congé parental, temps partiel…
Il y a 3 ans, l'IA expliquait aussi la suppression de ces majorations par une augmentation des inspections afin d'éviter les notes anciennes. Soit, sauf que nous devions être inspectés tous les 3 ans et ce sera maintenant… tous les 4 ans!

Finalement, la suppression de la majoration pour notes anciennes (voir notre étude plus bas) aurait entraîné en 2010 pour une vingtaine de collègues une perte de promotions alors qu'ils ont une AGS (ancienneté générale de service) plus grande que ceux qui auraient été promus à leur place.
Cette démarche de l'IA renforce les inégalités et ne prend plus en compte les retards d'inspections liés aux IEN ou à une situation personnelle particulière.
Le SNUippFSU37 s'oppose a ces mesures qui augmentent les inégalités et détruisent les solidarités. Nous vous proposons une enquête en page 3.

HISTORIQUE

>> MAJORATIONS AVANT 2009 :
1 point pour une note ancienne de plus de 3 ans, 2 points si ancienne de plus de 6 ans et 3 points au-delà de 9 ans

>> MAJORATIONS 2009 et 2010
Depuis 2009, 1 point était donné pour une note ancienne de plus de 3 ans, (suppression des autres majorations) quelle que soit votre situation (retour de maladie, disponibilité…). Cette mesure, contre l'avis des élus du personnel, pénalise des collègues souvent en grande difficulté.
Lors de la CAPD de 2009, vos élus SNuipp37 ont montré par l'étude du document des promotions, que 529 des collègues promouvables n'avaient pas été inspectés depuis plus de trois ans, et 56 auraient même du avoir 2 ou 3 points de majoration car ils n'avaient pas été inspectés depuis plus de 6 ans.
Le SNUipp a montré que le barème en vigueur avant 2009 permettait à des collègues qui n'avaient pas été inspectés pour des raisons personnelles difficiles d'être malgré tout promus. Une trentaine de collègues étaient concernés par ce problème.

>> MAJORATIONS 2011 : 1.5 points pour note de plus de 5 ans
Malgré nos arguments lors du groupe de travail de l'année dernière, l'IA maintient la suppression des correctifs de notes actuels pour en laisser un seul de 1.5 au bout de 5 ans sans inspection. Avec des inspections tous les 4 ans, cette mesure va pénaliser tous les enseignants puisqu'elle ne va plus permettre de palier aux retards d'inspection et va mettre les progressions de note en total décalage avec les passages d'échelons.
Le SNUipp FSU37 a voté contre cette mesure.
Dans le même temps, l'IA indique vouloir faire une nouvelle grille de notation basée sur l'AGS et non plus les échelons et être attentifs aux collègues qui ne progressent que par ancienneté.

QUE SE PASSERA-T-IL LORS DES PROMOTIONS 2011 (voir tableau en bas)

Vos élus du SNUippFSU37 ont repris entièrement les promotions 2010 en appliquant les mesures prises par l'IA pour les promotions 2011.
Pour nous c'est l'unique moyen d'en mesurer les conséquences (travail que ne fait pas l'IA !).

Bilan :

- sur 428 collègues ayant 1 point de majoration avec l'ancien système seulement 61 conservent une majoration qui passe à 1.5 au lieu de 1
- Sur ces 61 collègues : l'augmentation de la majoration ne change rien au résultat des promotions et 1 seul obtiendrait une promotion (qu'il aurait eu sans les changements imposés depuis 3 ans par l'IA.
- 18 collègues ne sont plus promus ou à une vitesse moins grande malgré une AGS (ancienneté de service plus grande que ceux qui sont promus à leur place). Le retard d'inspection en est la cause!
- 2 collègues ayant plus d'AGS et une note plus basse sont promus par ce nouveau dispositif.

	Collègues promouvables en 2010	Collègues ayant une majoration pour note ancienne de 1 point	Les conséquences de la suppression du point de majoration		Pour une note de plus de 5 ans	
Passage à			au choix	au grand choix	nombre de collègues	majoration passe à 1,5
echelon 6	165	97	3 collègues sont promus avec des AGS plus petites (5 mois à 1 an) mais une note plus forte de 0.5 à 1 point à la place de 3 autres	2 collègues sont promus à la place de 2 autres avec la même note et la même AGS 1 collègue est promu avec une AGS plus grande et une note plus petite à la place d'un autre	4	pas de changement
échelon 7	235	71	4 collègues sont promus avec des AGS plus petites (5mois) mais une note plus forte de 0.5 point à la place de 4 autres	pas de changement	7	pas de changement
échelon 8	193	72	2 collègues sont promus avec des AGS plus petites (4 mois et 1 an) mais une note plus forte de 0.5 à 1 point à la place de 2 autres	2 collègues sont promus avec des AGS plus petites mais une note plus forte de 1 à 2 point à la place de 2 autres	7	pas de changement
échelon 9	287	90	4 collègues sont promus avec des AGS plus petites (1 à 2 ans) mais une note plus forte de 0.5 à 1 point à la place de 4 autres	1 collègue est promu avec une AGS plus petite (2 ans) mais une note plus forte de 0.75 point à la place d'un autre	14	pas de changement
échelon 10	178	59	pas de changement	1 collègue est promu avec une AGS plus grande (10 mois) et une note plus basse de 0.25 point à la place d'un autre	16	pas de changement
échelon 11	110	39	pas de changement	1 collègue est promu avec une AGS plus petite (23 mois) et une note plus grande de 1 point et l'augmentation de la majoration de note de plus de 5 ans à la place d'un autre	13	1 passage au grand choix au lieu de rien
	1168	**428**			**61**	

PROMOTIONS : INTERVENIR SUR LES BLOCAGES ET SUR LA HORS CLASSE

"Assez d'injustices, Il faut lever les blocages des promotions et les échelons de la hors classe doivent être accessibles à tous ! "

Depuis quelques années et dans le climat actuel de crise économique, le pouvoir d'achat des enseignants diminue et les conditions d'existence sont de plus en plus difficiles, spécialement pour les jeunes, les femmes seules avec des enfants, les secondes carrières… 20 ans après la création du corps des PE qui se fixait pour objectif un même niveau de recrutement et une même carrière pour tous les enseignants des écoles, des collèges et des lycées, on est toujours loin du compte.

Le rapport Pochard précise que la rémunération moyenne nette d'un enseignant du premier degré s'élève à 1800 € nets et celle d'un enseignant du second degré à 2200 € nets.

Les comparaisons européennes montrent un déclassement des enseignants français exerçant dans le primaire. Le traitement mensuel moyen d'un PE est inférieur de 435 € au traitement mensuel moyen dans l'UE19.

L'écart de rémunération qui sépare un PE ou un certifié effectuant sa carrière au rythme le plus rapide de celui qui n'est promu qu'à l'ancienneté peut atteindre 150 000 €. Une différence considérable si on compare à d'autres corps de la Fonction Publique.

En 2008, 60 % de professeurs des écoles sont partis à la retraite sans avoir atteint le 11e échelon et le goulet d'étranglement continue de pénaliser les premiers PE recrutés à la licence.

Depuis 2000, pour tous les fonctionnaires, la perte de pouvoir d'achat est de l'ordre de 9%. L'État a ainsi économisé 15,4 Mds€ en 2009 sur la rémunération de ses agents, de quoi augmenter les traitements de 10% ! En annonçant une hausse du taux de retenue pour pension pour les fonctionnaires, le gouvernement envisage une baisse du traitement net, aggravant la perte de pouvoir d'achat.

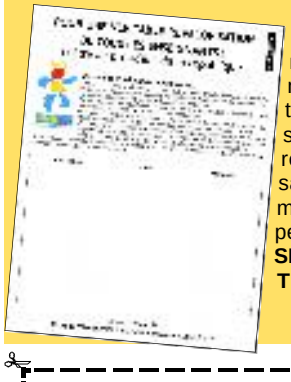

SIGNONS TOUS LA PETITION voir site et kisaitou

> Grille de notation 37 : L'IA veut la changer

La grille de notation est en place depuis quatre ans. Elle a notamment pour finalité de permettre des augmentations de notes pour les collègues qui avaient la note maximale.

Elle abaisse par contre les notes en début de carrière.

Le SNUipp revendique une véritable inspection qui soit formative et qui ne soit plus un simple moment d'évaluation.

L'inspecteur d'Académie souhaite supprimer la grille actuelle et la remplacer par une nouvelle grille qui ne serait plus basée sur l'échelon mais sur l'ancienneté de service.

Nous publions ci-dessous la grille actuelle et un exemple de grille prise dans un autre département en fonction de l'AGS.

GRILLE ACTUELLE

	ECHELONS										
Instits et PE	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11	11
Grande vitesse	1 an	2 ans	4 ans	6 ans 6 mois	9 ans	11 ans 6 mois	14 ans	17 ans	20 ans		
Petite vitesse			4 ans 6 mois	8 ans	11 ans 6mois	15 ans	19 ans 6 mois	24 ans 6 mois	30 ans		
Excellent	12,5	13,5	14,5	15,5	16,5	17.5	18,5	19	19.5	19.5	19,5
Très bien	12	13	14	15	16	17	18	18,5	19	19	19
bien	11,5	12.5	13,5	14,5	15,5	16.5	17	17.5	18	18	18,5
Assez bien	12	12	12.5	13	13.5	14	14,5	15	16	17	17,5
passable	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14	
insuffisant	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10

GRILLE D'UN AUTRE DEPARTEMENT BASEE SUR L'AGS

Ancienneté générale de service	note moyenne	Ecart indicatif de notation
1 à 3 ans	12,5	de 11,5 à 14
3 à 6 ans	13	de 12 à 14,5
6 à 9 ans	13,5	de 12,5 à 15
9 à 12 ans	14	de 13 à 15,5
12 à 16 ans	14,5	de 13,5 à 16
16 à 20 ans	15,25	de 14,25 à 16,75
20 à 25 ans	16	de 15 à 17,5
25 à 30 ans	17	de 15,5 à 18,5
30 à 35 ans	18	de 17 à 19,5
35 à 40 ans et plus	19	de 18 à 20

Nous attendons d'avoir les documents préparatoires à un groupe de travail où cette question devrait être étudiée.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous donner vos réflexions.

FICHE DE CONTRÔLE en ligne http://www.snuipp37.fr/

VOS ELUS DU PERSONNEL SNUippFSU37
VOUS CONSULTENT SUR LES PROMOTIONS 2011

FAITES NOUS REMONTER TOUTES VOS REMARQUES ET ANALYSES SUR CE DOSSIER

➲ POUR LA SUPPRESSION DES MAJORATIONS ☐ **oui** ☐ **non**

➲ COMMENT EVITER LES NOTES ANCIENNES :

- augmentation de inspections ☐ **oui** ☐ **non**

- suppression de la note dans les promotions ☐ **oui** ☐ **non**

➲ majorations pour les collègues qui en raison de leur situation personnelle n'ont pas pu être inspecté (retour de maladie par ex) ☐ **oui** ☐ **non**

- autre: _____

➲ QUE PENSEZ-VOUS DE LA PROPOSITION DE LA NOUVELLE GRILLE BASEE SUR L'AGS?

_____

_____

À retourner à SNUippFSU37 18 RUE DE L'OISELET 37550 SAINT AVERTIN

INFOS SYNDICALES | COMMENT PARTICIPER?

L'info syndicale le mercredi ou le samedi matin

Il suffit d'aviser votre IEN de votre participation à une réunion.

Les 3 heures pourront être décomptées des 18 heures d'animation pédagogique ou des 24 heures de concertation. Il suffira de l'indiquer sur la feuille individuelle des 108 heures. Vous trouverez la lettre ci-contre et en word sur notre site.

Lettre à télécharger sur notre site http://www.snuipp37.fr

Ecole ...
Mmes, M . .....
M, Mme l'Inspecteur de l'Education Nationale
Circonscription .....
objet : exercice du droit syndical (décret du 28 mai 1982)

monsieur l'Inspecteur,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous assisterons le …….. à une demi-journée d'information syndicale.

Veuillez croire, M. L'IEN, à l'assurance de notre considération.

LES CANDIDATS DU SNUipp/FSU37
Aux élections du 13 au 20 oct

Billet d'humeur d'un M.A.T.

Un collègue nous a contacté pour nous faire part de son indignation face au mépris dont font l'objet les M.A.T. et les étudiants en M1. Il a envoyé un courrier à l'université qui l'a transmis à l'IA. Les 90 étudiants arrivent 2 par deux dans les classes sans qu 'ils ne soient prévenus, ni des dates, ni des contenus. Les jeunes n'ont que leur MAT pour seul appui. Plus de formation ! Pas d'information ! Indignation !

Carte scolaire

Dans un précédent Ecol'infos nous avons oublié de publier la fermeture d'une classe sur PERRUSSON.

Budget 2012 : Copie à revoir pour l'école

La répartition des 14 000 suppressions de postes dans l'Education programmées au prochain budget est désormais connue. Pour le primaire, le ministre envisage de supprimer 5 700 postes d'enseignants. Le gouvernement poursuit son plan d'asphyxie de l'école. On est bien loin de la promesse de Nicolas Sarkozy de sanctuariser l'école maternelle et élémentaire.

A l'épreuve du réel, qu'en sera t-il de l'engagement du chef de l'Etat de ne procéder à aucune suppression nette de classes ? Sur le terrain, l'équation des fermetures de postes s'annonce insoutenable, surtout dans certains départements. Pour épargner les classes maternelles et élémentaires, les Inspecteurs d'Académie en charge des opérations de carte scolaire vont devoir s'attaquer aux autres ressources : hausse du nombre d'élèves par classe, postes de Rased, de remplaçants, d'intervenants extérieures de langues étrangères. La scolarisation en maternelle sera à nouveau dans l'oeil du cyclone : renoncement à la scolarisation des moins de 3 ans, hausse des effectifs. Et si le compte n'y est toujours pas, le rabot concernera les postes classes entraînant la poursuite de l'augmentation de la taille des classes.

Cette politique est inacceptable. Elle dégradera les conditions d'apprentissages des élèves, réduira les possibilités d'aide à ceux qui éprouvent des difficultés scolaires, aggravant encore les conditions de travail des enseignants.

Les parlementaires qui doivent examiner le budget 2012 engageront leur responsabilité devant tous les français et notamment devant la communauté éducative qui s'est fortement mobilisée le 27 septembre dernier contre les suppressions de postes dans l'Education. Il est encore temps d'agir. Le SNUipp-FSU demande aux parlementaires de revoir la copie du gouvernement. Dans les départements, les enseignants sont invités à interpeler leurs élus. Le projet de loi de finance doit être amendé et les 14 000 suppressions de postes dans l'Education nationale annulées.

Et c'est l'OCDE qui le dit !

« *Regards sur l'éducation 2011* » publié par l'OCDE, livre un miroir cruel des spécificités de notre système éducatif. Après les évaluations PISA rendues publiques l'an dernier, le tableau de notre système éducatif dresse un constat sans appel. Il est surtout à des années lumière du satisfécit ministériel clamé sur toutes les ondes. Non seulement, l'école est victime d'un sous-investissement, mais en plus, elle est « championne » des inégalités laissant pour compte les élèves issus des milieux défavorisés

Voici en quelques points, les principaux constats dressés :

• Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 19 ans a augmenté de plus de 9 points entre 1995 ET 2009 dans les pays de l'OCDE et a chuté en France de 5%. Le taux de scolarisation des 20-29 ans est resté stable à 19%, alors que dans l'ensemble des pays de l'OCDE il a augmenté de plus de 8 points pour atteindre 26%.

• La dépense d'éducation concernant l'école primaire est inférieure de 14% à la moyenne de l'OCDE : elle est de 6 267 USD par élève de primaire quand la moyenne de l'OCDE est de 7 153 USD. Entre 2000 et 2008, les dépenses par élève ont augmenté dans l'OCDE, en moyenne, de 34% alors qu'en France elles n'ont augmenté que de 7%.

• En France, la part du PIB consacrée à l'éducation a diminué de 0,3% entre 2000 et 2008, alors que cette part a partout progressé au moins au même rythme que le PIB. Entre 1995 et 2009, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée en moyenne de 11,8% à 12,9% : elle est passée en France de 11,5% à 10,6%.

• Les salaires des enseignants sont, en France, très inférieurs à la moyenne de l'OCDE, quel que soit le niveau d'enseignement. Le salaire statutaire (qui n'inclut pas les primes et les heures supplémentaires) des enseignants du primaire ayant au moins 15 ans d'expérience est en moyenne, en 2009, de 38 914 USD alors qu'il n'est que de 33 359 USD en France. Qu'ils soient enseignants débutants ou ayant 15 ans d'ancienneté, les salaires en France sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Seuls les salaires minimum de fin de carrière sont supérieurs à la moyenne.

• Entre 2000 et 2009, le salaire des enseignants a augmenté en valeur réelle dans tous les pays, sauf en France et en Suisse. Pour l'OCDE, le salaire statutaire des enseignants français ayant 15 ans d'expérience a diminué.

Pour lutter contre l'échec scolaire et les sorties sans qualification, il est urgent de changer la donne. La réussite scolaire de tous les élèves impose un nouveau projet éducatif qui concilie quantité et qualité. Il faut investir dans la transformation de l'école. La maternelle, le travail en équipe, le « plus de maîtres que de classes » dans les écoles qui concentrent les difficultés scolaires, la formation en constituent les clefs majeures. Les enseignants sont les acteurs du changement. Donnons-leur la main ! Ils ont besoin d'être soutenus, mieux formés et mieux rémunérés. C'est à ce prix que notre système éducatif pourra devenir plus juste et plus efficace. Le SNUipp et la FSU 37 demandent un plan de rattrapage pour l'Ecole et les enseignants.

VOUS AVEZ RECU VOTRE IDENTIFIANT !

IL FAUT MAINTENANT RECUPERER VOTRE MOT DE PASSE

Si vous l'avez perdu, vous avez jusqu'au 11 oct pour le récupérer sur internet

(voir modalités page suivante).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

AIDE - MÉMOIRE

A compléter et à conserver précieusement

➡ Mon identifiant :

➡ Mon mot de passe :

ELECTIONS PROFESSIONNELLES MODE D'EMPLOI

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

du 13 au 20 octobre 2011

Le vote se fera par Internet et il y aura quatre votes pour

> la CAPD
Commission Administrative Paritaire Départementale

> la CAPN
Commission Administrative Paritaire Nationale

> le CTA
Comité Technique Académique

> le CTM
Comité Technique Ministériel

1

J'OBTIENS MON IDENTIFIANT DE VOTE

Avant le 28 septembre, je reçois, à mon école, contre signature, ma notice de vote.
Elle contient une case à gratter avec mon identifiant de vote et mon NUMEN.

Attention, sans ce précieux sésame, je ne pourrai pas voter !

Vérifiez que vous êtes inscrit sur les listes électorales
Les listes doivent être affichées sur les lieux de travail et sont visibles sur le portail élections sur le site du ministère à partir du 20 septembre. Vérifiez que vous êtes bien sur les listes des différents scrutins : CAPD, CAPN, CTA et CTM.

2

JE RECUPERE MON MOT DE PASSE

Je me connecte à **www.education.gouv.fr/elections2011**
J'entre mon identifiant, mon NUMEN et mon département de naissance (ou le 6° et 7° chiffre de mon N° de sécurité sociale voir carte vitale). Je reçois alors mon mot de passe à l'adresse mail de mon choix.

Pour élire vos représentants, conservez votre droit de vote!
Les élections professionnelles auront lieu par Internet en octobre prochain. Pour voter, vous devrez utiliser un identifiant et un mot de passe spécifiques à cette élection.

SANS IDENTIFIANT, PAS DE VOTE !

> RECEVOIR SON IDENTIFIANT

L'envoi d'une notice sous pli cacheté contenant vote identifiant se fera de trois façons :

> Dans les écoles et établissements : pour la plupart des électeurs enseignants, l'identifiant sera envoyé à partir du 14 septembre sous pli cacheté aux directeurs d'école et chefs d'établissement. Il sera remis à chaque électeur dès réception contre émargement jusqu'au 28 septembre. Le 28 septembre, les enveloppes non remises et les bordereaux d'émargement seront renvoyés à l'inspection académique ou au rectorat à l'aide d'une enveloppe pré-timbrée.

> A l'adresse personnelle : pour les électeurs n'exerçant pas dans une école ou un établisse-ment (titulaires mobiles par ex.), étant en congé long ou congé de formation, étant non titulaires (AVS et EVS), l'identifiant sera envoyé à l'adresse personnelle à partir du 14 septembre. Il sera fait de même pour les enveloppes non remises par les directions d'école.

> Par voie électronique sur l'adresse professionnelle : En cas d'impossibilité de transmission par les deux modalités ci-dessus, un lien unique sera envoyé à l'adresse professionnelle permettant l'attribution d'un identifiant.

> La récupération du mot de passe

La récupération du mot de passe se fera sur le « portail élections »[1] avant et pendant la période de vote. Pour cela, vous devrez saisir trois données :
– l'identifiant de vote
– le NUMEN
– 6ème et 7ème n° du n° de sécurité sociale correspondant généralement au département de naissance.
Le mot de passe est alors envoyé sur l'adresse de messagerie saisie par l'électeur sinon sur sa messagerie professionnelle. En cas de perte, cette opération peut être renouvelée jusqu'au dernier jour de vote.

EN CAS DE PERTE : Il sera possible de se voir attribuer un nouvel identifiant via le « portail élections »[1].
ATTENTION ! Ce réassort sera possible jusqu'au 11 octobre veille de l'ouverture du scrutin. Aucun réassort d'identifiant ne sera possible durant la période de vote.

Plus d'infos sur www.snuipp.fr

[1] **http://www.education.gouv.fr/electionspro2011**

Du 13 au 20 octobre 2011

4 VOTES Pour une autre ecok !

Je clique - Je vote 4 fois !

CAPD-CAPN

CTA-CTM

CAPD
Commission Administrative Paritaire Départementale
Mouvement, promotions, temps partiels, formation...

Liste présentée par le **SNUipp-FSU**

Corps : professeurs des écoles hors-classe

1- M.	ROBERT Jacques	directeur	RASED spécialisé à Pauvert - Tours
2- M.	HURBAULT Pascal	directeur	école élém. Rabelais - Tours

Corps : instituteurs et professeurs des écoles classe normale

1- Mme	CHANTEREAU Marie-Françoise	directrice	école mat. Pérrault - Tours
2- M.	AGARD Paul	adjoint	école élém. Descartes - Joué-lès-Tours
3- Mme	ANSION Christine	directrice	école mat. P. Bert - Tours
4- M.	DELAS Olivier	adjoint	école élém. Vaucanu Courrier - St Pierre des Corps
5- Mme	GUILLON Christine	adjointe	école élém. Val de Cisse - Vasse de Négron
6- Mme	HEYRET Elise	adjointe	école mat. Cotentin - Tours
7- Mme	KLEIN Véronique	adjointe	école élém. St Jean de Braye - Tours
8- M.	MALBRUN Baptiste	[illegible]	école élém. [illegible] - Tours
9- M.	PINCHON Christophe	directeur	école élém. [illegible] - Chambray
10- M.	QUIRIO Antoine	non titulaire	SEGPA Collège G. Pointu - Saint-Maur-sur-Loire-Tours
11- Mme	SIRARD-NAVARD Adeline	adjointe	école mat. Langevin - Joué-lès-Tours
12- M.	VANTHIER Vincent	adjoint	école mat. Hilgorme - Joué-lès-Tours
13- Mme	GUENOT Sophie	maître formateur	école primaire d'application F. Dolto - Fondettes
14- Mme	HOCHSTRASSER Sophie	directrice	école maternelle M. Marteau - Tours
15- Mme	VIRARD Muriel	non titulaire	C.E.I. école élém. G. Apollinaire - Chateau-Renault
16- Mme	MONMARIT Rachel	[illegible]	école primaire - Monnaie
17- M.	MAILLARD Jean	directeur	école élém. St Pierre - Tours
18- M.	DUMORTIER Gilles	directeur	école élém. [illegible] - St Pierre des Corps

CAPN
Commission Administrative Paritaire Nationale
Changement de département, Détachement, dotation promotions ...

Liste présentée par le **SNUipp (FSU)**

Professeurs des écoles hors-classe

1 Mme	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2 Mme	ROBERT Jacques	directeur	école élémentaire TASCE
3 M.	TOUBLANC Joël	[illegible]	[illegible]

Instituteurs et professeurs des écoles classe normale

1 M.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2 Mme	TOUBLANC Joël	Stagiaire remplaçante	Bourgueil - Deolis
3 Mme	DARY Marianne	maître formatrice	Nice - Alpes-Maritimes
4 Mme	TOUBLANC-MICHAUD Claire	Stagiaire remplaçante	Langon - Gironde
5 M.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
6 M.	SCHNELL Laurent	Stagiaire remplaçant	Mont-Louis - Pyrénées
7 Mme	VANDAELE Nathalie	ens. spéc. classe CLIS TA	Marquion Blécourt - Nord
8 Mme	DALBLET Agnès	Stagiaire remplaçante	Academy de Paris - Paris
9 M.	[illegible]	[illegible]	Chambéry-le-Vieux - Savoie du Rhône
10 Mme	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1 Mme	ROBERT Geneviève	adjointe élémentaire	[illegible]
2 Mme	VANDENBAND Caroline	adjointe élémentaire	Pleumeur - Côtes-d'Armor
3 Mme	DERRIEN Caroline	adjointe élémentaire	Vannes - Morbihan
4 Mme	[illegible]	[illegible]	Montfort-sur-Meu - Ille-et-Vilaine - Landes
5 Mme	[illegible]	[illegible]	[illegible]
6 Mme	[illegible]	[illegible]	[illegible]
7 Mme	AVOINO Isabelle	ens. spéc. classe TASCD	Villers-Bocage - Calvados
8 Mme	[illegible]	adjointe élémentaire	Hérouville-St-Clair - Calvados
9 Mme	[illegible]	[illegible]	Mercury - Guyane
10 Mme	[illegible]	[illegible]	[illegible]
11 Mme	[illegible]	[illegible]	[illegible]
12 Mme	ADRIAUD Christine	ens. spéc. classe TASCD	Saint-Paul - Tourraine
13 Mme	[illegible]	[illegible]	Lons-le-Saunier - Jura
14 Mme	[illegible]	[illegible]	Bailly-le-Franc - Pas-de-Calais
15 Mme	[illegible]	[illegible]	[illegible]
16 M.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
17 M.	[illegible]	adjoint élémentaire	[illegible]

Liste présentée par la

Fédération Syndicale Unitaire

CTA
Comité Technique Académique
Ouverture et fermetures de classes 37, moyens en personnels, EVS,

(SNASUB, SNEP, SNES, SNDCS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUEPP, SNUPDEN, UNATOS)

1.	**RICORDEAU**	**Stéphane**	Professeur des Ecoles	41
2.	**KRAEMER**	**Emmanuelle**	Professeure certifiée	45
3.	**GUERIN**	**Christian**	Professeur d'EPS	28
4.	**MERCY**	**Véronique**	Professeure certifiée	45
5.	**AGARD**	**Paul**	Professeur des Ecoles	37
6.	**LEMIALE**	**Marie**	Infirmière	37
7.	**PELLEGRINI**	**Gilles**	Professeur en Lycée Pro	45
8.	**GRENON**	**Sophie**	Professeur des Ecoles	36
9.	**CADOUX**	**Jean-Luc**	ADAENES	18
10.	**MAYAM**	**Christophe**	Professeur en Lycée Pro	18
11.	**MOREAU**	**Sylvie**	Professeure certifiée	37
12.	**GUIFFES**	**Sylvie**	Assistante sociale	37
13.	**CHAMPAGNE**	**Yolande**	Professeur des Ecoles	45
14.	**CHERY**	**Yvon**	Professeur certifié	41
15.	**GURGOGLIONE**	**Murielle**	Professeur des Ecoles	18
16.	**ROY**	**Mélanie**	A.E.D.	37
17.	**BOUHOURS**	**Pascal**	Principal	28
18.	**GONZALEZ**	**Eloïse**	Professeure certifiée	36
19.	**SOBALAK**	**Emeline**	Personnel Tech de labo	37
20.	**VILLEMADE**	**Hugues**	Professeur des Ecoles	28

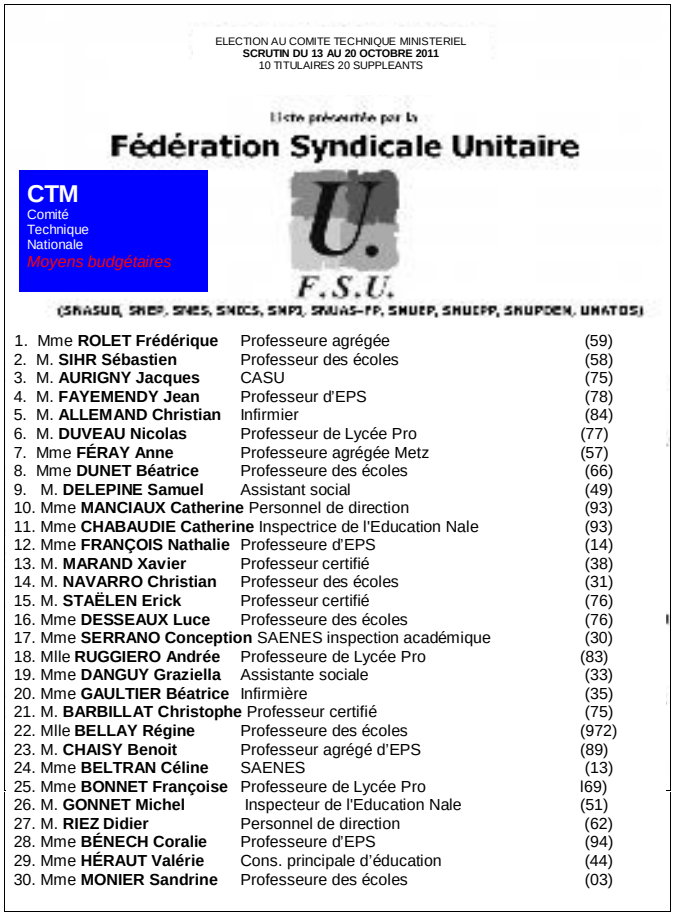

ELECTION AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL
SCRUTIN DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011
10 TITULAIRES 20 SUPPLEANTS

Liste présentée par la

Fédération Syndicale Unitaire

CTM
Comité Technique Nationale
Moyens budgétaires

(SNASUB, SNEP, SNES, SNDCS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUEPP, SNUPDEN, UNATOS)

1.	Mme **ROLET Frédérique**	Professeure agrégée	(59)
2.	M. **SIHR Sébastien**	Professeur des écoles	(58)
3.	M. **AURIGNY Jacques**	CASU	(75)
4.	M. **FAYEMENDY Jean**	Professeur d'EPS	(78)
5.	M. **ALLEMAND Christian**	Infirmier	(84)
6.	M. **DUVEAU Nicolas**	Professeur de Lycée Pro	(77)
7.	Mme **FÉRAY Anne**	Professeure agrégée Metz	(57)
8.	Mme **DUNET Béatrice**	Professeure des écoles	(66)
9.	M. **DELEPINE Samuel**	Assistant social	(49)
10.	Mme **MANCIAUX Catherine**	Personnel de direction	(93)
11.	Mme **CHABAUDIE Catherine**	Inspectrice de l'Education Nale	(93)
12.	Mme **FRANÇOIS Nathalie**	Professeure d'EPS	(14)
13.	M. **MARAND Xavier**	Professeur certifié	(38)
14.	M. **NAVARRO Christian**	Professeur des écoles	(31)
15.	M. **STAËLEN Erick**	Professeur certifié	(76)
16.	Mme **DESSEAUX Luce**	Professeure des écoles	(76)
17.	Mme **SERRANO Conception**	SAENES inspection académique	(30)
18.	Mlle **RUGGIERO Andrée**	Professeure de Lycée Pro	(83)
19.	Mme **DANGUY Graziella**	Assistante sociale	(33)
20.	Mme **GAULTIER Béatrice**	Infirmière	(35)
21.	M. **BARBILLAT Christophe**	Professeur certifié	(75)
22.	Mlle **BELLAY Régine**	Professeure des écoles	(972)
23.	M. **CHAISY Benoit**	Professeur agrégé d'EPS	(89)
24.	Mme **BELTRAN Céline**	SAENES	(13)
25.	Mme **BONNET Françoise**	Professeure de Lycée Pro	l69)
26.	M. **GONNET Michel**	Inspecteur de l'Education Nale	(51)
27.	M. **RIEZ Didier**	Personnel de direction	(62)
28.	Mme **BÉNECH Coralie**	Professeure d'EPS	(94)
29.	Mme **HÉRAUT Valérie**	Cons. principale d'éducation	(44)
30.	Mme **MONIER Sandrine**	Professeure des écoles	(03)

Compte rendu du groupe de travail EVS du 5 oct 2011

L'IA nous a re-présenté les critères d'attribution d'EVS tels qu'il les avait définis au mois de juin.

les écoles élémentaires, primaires et RPI de 7 à 9 classes n'ayant pas de demi-décharge
les écoles avec une classe externée d'ITEP ou d'IME
les écoles élémentaires, primaires de 3 classes
les écoles présentant une situation complexe
les RPI
Sont exclues de la répartition :
les écoles dont le contrat aidé a été reconduit
les écoles qui bénéficient d'un assistant d'éducation ou d'un assistant pédagogique (sauf cas particuliers)
les écoles ayant une décharge complète ou une demi- décharge (sauf cas particuliers)

Nous avons dénoncé cette situation de gestion de pénurie puisque de nombreuses écoles ont exprimé des demandes fortes et légitimes (une centaine nous a transmis sa demande) et se trouvent exclues, notamment les ZEP.
Preuve que les critères sont trop limitants : des écoles à « situation complexe » sont servies à la marge.
L'exigence de moyens appropriés pour la direction d'école est plus que jamais d'actualité.
Faites remonter vos situations complexes !
A notre demande de réponses individualisées aux écoles qui ont fait des demandes, l'IA a répondu par l'affirmative.

Les chiffres :
138 postes d'EVS.
59 sont dans les écoles actuellement car les contrats ont été renouvelés en juin.
10 sont pris pour des missions d'AVS handicap.
69 seront attribués aux écoles qui l'acceptent selon les critères indiqués.

Les contrats devraient être signés pour le 1er novembre pour une durée de 8 mois. (terme 30 juin 2012)
Au fur et à mesure que les contrats en cours arriveront à échéance, il sera procédé au basculement des supports d'EVS sur des écoles correspondant aux critères. Si un renouvellement de contrat est possible, il pourra être demandé aux EVS d'exercer dans une autre école. (avenant au contrat) Nous veillerons au respect du droit du travail.
Une rupture de contrat après le 1er janvier n'entraînera pas de remplacement.
Les critères d'éligibilité aux contrats sont un quelque peu modifiés. Peuvent être recrutés :
* Les personnes reconnues travailleur handicapé.
* Les personnes âgées de 50 ans *ou* les bénéficiaires des minima sociaux.
* Les demandeurs d'emploi de longue durée de plus d'un an
** Les jeunes de moins de 25 ans ayant conclu un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS renforcé).*
** Les jeunes de moins de 25 ans sans diplôme habitant dans une zone urbaine sensible (Zus).*

Dans les cas d'écoles mat et elem voisines, il sera proposé de partager l'EVS sur les deux.

Information complémentaire : il manque cruellement d'AVS pour les élèves en situation de handicap. 29 postes d'assistants de scolarisation (contrats éducation nationale) ont vite été pourvus. L'IA est contraint de demander au ministère 15 contrats CUI – en plus des 10 qu'il prend dans le contingent EVS direction - pour espérer améliorer le suivi des élèves. Nous avons fait part de la grande inquiétude dans les écoles qui attendent avec difficulté les personnes et les heures prévues par les notifications MDPH ! Nous reviendrons sur ce sujet.

LA LISTE DES ECOLES EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE
http://www.snuipp37.fr/

Objet : élections professionnelles

Cher(e) collègue,

Nous entrons dès maintenant dans la période de vote pour les élections professionnelles.
Si le scrutin se déroulera entre le jeudi 13 octobre (10h00) et le jeudi 20 octobre (17h00), toute la phase qui précède sera déterminante.

- **L'identifiant personnel :** il est déjà arrivé (ou sur le point) dans les écoles pour la majorité d'entre nous. Nos collègues directeurs vont te le remettre contre émargement avant le 28 septembre. Il est indispensable de prendre toutes les précautions et toutes les mesures pour le conserver. **Sans lui, il ne sera pas possible de voter.**
- **Le mot de passe individuel :** il faudra aller le chercher sur www.education.gouv.fr/ electionspro2011 en entrant son identifiant, son NUMEN et son département de naissance (carte vitale). Ce mot de passe sera reçu sur l'adresse mail de ton choix.
- **La période de vote :** nous attirons à nouveau ton attention sur l'importance de ta participation aux **4 votes**.

Nous t'appelons à **voter FSU** pour le comité technique académique **(CTA)** et pour le comité technique ministériel **(CTM).**

Et nous t'appelons à **voter SNUipp-FSU** pour la commission administrative paritaire départementale **(CAPD)** et pour la commission administrative paritaire nationale **(CAPN).**

Le premier enjeu est celui de la participation. La complexité du dispositif va demander beaucoup de civisme pour aller au bout. Dans ce contexte, nous avons encore plus besoin de la participation de tous :

> d'abord en votant toi-même,

> ensuite en invitant tes collègues à le faire,

> en nous tenant au courant des difficultés si nécessaire.

Notre profession a absolument besoin d'une représentation forte et unie ; cela n'a jamais été aussi vrai.

Nous te remercions d'avance pour ta participation.

Bien cordialement.
Paul AGARD
Pour le SNUipp-FSU37
Les candidats du SNUipp-FSU